Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'alimentation **Service de la gouvernance et de l'international dans les domaines sanitaire et alimentaire** **Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales** **Bureau du management par la qualité et de la coordination des contrôles** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDPRAT/2018-530** **18/07/2018**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Bilan 2017 du dialogue de gestion du programme 206 "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation"

Destinataires d'exécution
DRAAF / DAAF / DTAM DD(CS)PP IGAPS

Résumé : Ce document d'information présente à l'ensemble de la communauté de travail le bilan du dialogue de gestion pour l'année 2017. Grâce aux outils du pilotage de la performance, il permet de dresser un bilan du suivi des inspections, de la mise en oeuvre des suites, des indicateurs de performance, de la réalisation des audits internes et de l'exécution en moyens humains et budgétaires.

Alors que commence un nouveau cycle de dialogue de gestion avec la publication des orientations et priorités d'action de la Direction générale de l'alimentation pour l'année 2019, je souhaite porter à votre connaissance le bilan du dialogue de gestion du programme 206 pour l'année 2017, réalisé par mes services.

L'analyse de ce bilan nous permet de constater une légère hausse du nombre d'inspections réalisées, alors qu'une baisse était observée depuis quelques années. Sur la même période, le nombre de suites données aux inspections non-conformes est en très nette hausse (+60 % sur les deux dernières années), bien que des différences notables demeurent entre les différents domaines d'intervention. Si cette hausse résulte en partie de l'augmentation des effectifs sur la période 2015-2018, je salue la mobilisation de l'ensemble des équipes pour la rigueur dont elles font preuve dans la mise en œuvre des suites administratives et judiciaires.

Les résultats des indicateurs de performance demeurent contrastés. J'attire en particulier votre attention sur la formation des agents habilités au droit pénal, qui suit une évolution défavorable. Cet élément demeure constitutif d'une politique de suites pertinente et je vous invite donc à mettre en place des formations locales, par exemple en lien avec les parquets de justice. Les agents en poste en abattoirs, maillon essentiel de la chaîne alimentaire, doivent être pleinement intégrés à ces plans de formation.

Les indicateurs doivent constituer une aide au pilotage et non une fin en soi. J'invite donc vos structures à proposer, lorsque nécessaire, une adaptation des cibles locales des indicateurs à l'occasion des entretiens de dialogue de gestion.

Par ailleurs, la réalisation des audits internes a pris un retard significatif au regard des exigences de la réglementation européenne. En effet, 27 % des audits à conduire sur la période 2016-2020 ont été réalisés fin 2017 et 48 % devraient l'être d'ici la fin 2018. Il nous faudra ainsi être particulièrement attentif sur ce point en 2019 et 2020 afin de respecter nos obligations, en particulier pour les audits techniques en abattoirs de boucherie, en sécurité sanitaire des aliments et en santé et protection animales.

S'agissant de la gestion des effectifs du programme 206, la consommation des moyens alloués a globalement été très satisfaisante en 2017. Cela témoigne, d'une part, de la capacité des services à gérer au plus juste les moyens dont ils disposent, et d'autre part, de la qualité des outils de gestion et de suivi des moyens humains.

Enfin, l'analyse de l'exécution budgétaire du programme 206 illustre l'actualité sanitaire qui nous a mobilisé en 2017. Une augmentation conséquente des délégations spécifiques de crédits a ainsi été constatée, essentiellement pour la lutte contre les maladies animales (+102 % sur l'action correspondante), et plus spécifiquement pour la gestion et l'indemnisation des foyers d'influenza aviaire hautement pathogène.

Je vous remercie pour votre mobilisation au cours de cette année 2017, illustrée à l'occasion des entretiens de dialogue de gestion du programme 206. Je suis très attaché à ces rencontres qui nous permettent d'échanger, au-delà des seuls moyens, sur nos missions techniques et la vie de nos structures. Ce dispositif est aujourd'hui mature et salué par les différentes parties prenantes et les acteurs externes. Nous devrons cependant continuer à l'optimiser, sans en altérer la qualité.

Le Directeur général de l'alimentation

Patrick DEHAUMONT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction générale de l'alimentation

Service de la gouvernance et de l'international dans les domaines sanitaire et alimentaire

Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales

Bureau du management par la qualité et de la coordination des contrôles

bmqcc.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr

Bilan 2017 du dialogue de gestion

Les sujets majeurs du dialogue de gestion



Au regard des occurrences des termes relevés dans les notes de synthèse des RBOP, la problématique principale demeure la coordination des activités. Côté technique, la situation des abattoirs et le bien-être animal ont dominé.

Des effectifs et des budgets en augmentation

4619 ETPt en 2017

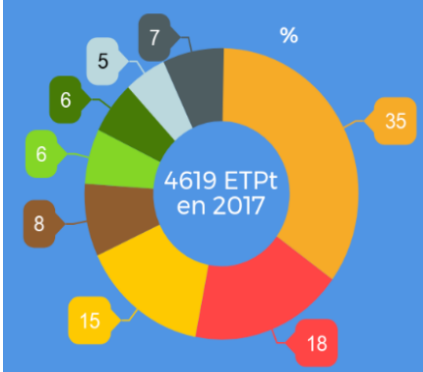
Soit +66 ETPt par rapport à 2016 (données LFI 2017, moyens permanents et d'ajustement).

+30 ETPt supplémentaires pour la gestion de l'influenza aviaire (LFR 2017 ; rappel : +20 ETPt en 2016).

186 M€ de CP consommés en 2017

Soit +31% de consommation par rapport à 2016, majoritairement en raison des crises sanitaires (données Chorus - BOP déconcentrés).

Répartition des effectifs en 2017



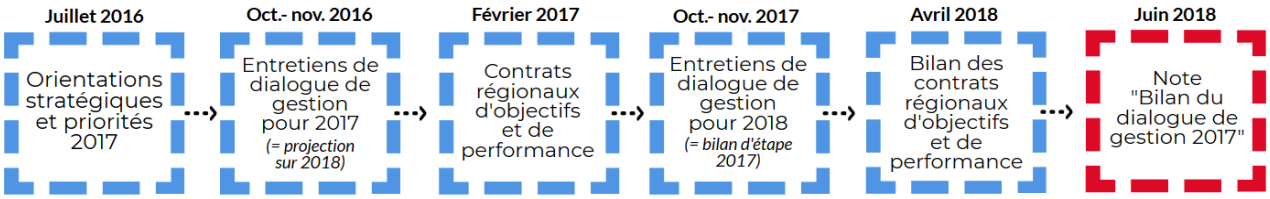
- Présence permanente en abattoirs
- Santé et protection animales
- Sécurité sanitaire des aliments hors abattoirs
- Import / Export et Echanges
- Qualité, santé et protection des végétaux
- Environnement
- Gestion et coordination
- Autres : PSPC, mesures incitatives...

L'inspection, cœur de métier de l'organisme DGAL, mobilise plus de 70 % de ses effectifs. Avec 35 %, l'inspection permanente en abattoir est la principale mission du programme 206, à l'interface entre la santé et protection animales et la sécurité sanitaire des aliments. La sphère végétale, avec 7 % des effectifs, peut être confrontée à des difficultés de maintien des compétences techniques, la délégation permettant de garantir le niveau de contrôle.

Dialogue de gestion

Le bilan du dialogue de gestion prend en compte les données de l'exercice 2017, consolidées au 31/03/2018. Elles sont issues à la fois des entretiens de dialogue de gestion qui se sont déroulés à l'automne 2017 et des bilans des contrats d'objectifs et de performance de 2017.

Le dialogue de gestion d'une année considérée s'inscrit dans un calendrier étalé sur trois exercices budgétaires, selon un processus continu :



Le dialogue de gestion : une série d'échanges qui s'étalent sur trois exercices

Si l'étape relative aux entretiens de dialogue de gestion semble aujourd'hui mature, efficace et appréciée des différents acteurs, elle constitue néanmoins une charge de travail conséquente dans un délai très contraint, à la fois pour les services déconcentrés et pour l'ensemble des services d'administration centrale. Une étude est en cours pour améliorer la performance de ce dispositif. L'objectif est de parvenir à des simplifications pour toutes les parties prenantes, tout en maintenant un haut niveau de qualité de dialogue. Les première évolutions pourraient être apportées dès le prochain cycle d'entretiens.

I/ L'essentiel des entretiens de dialogue de gestion

Au-delà des sujets effectivement abordés dans les notes de synthèse des régions (voir couverture), les items répertoriés ci-dessous ont été identifiés comme les thèmes saillants mis en avant par les RBOP lors des entretiens de dialogue de gestion qui se sont tenus à l'automne 2017.



Les États généraux de l'alimentation ont constitué un sujet d'intérêt majeur lors du second semestre 2017 pour l'ensemble de la communauté de travail, les RBOP rendant notamment compte des consultations menées en région. L'année a également été marquée par des sujets qui ont encore pris de l'ampleur, notamment la lutte contre la tuberculose et la gestion des plaintes en protection animale. Des préoccupations récurrentes comme les difficultés de recrutement en abattoirs ont également été fréquemment abordées, au même titre que d'autres sujets d'actualité tels que le désengagement de l'IFREMER. Les effets de la réforme territoriale et les conséquences de la crise agricole ont été moins évoqués qu'en 2016 mais sont demeurés présents dans les échanges.

II/ La performance du programme 206 en 2017

A/ Le suivi des inspections

→ Un tableau détaillé est présent en annexe

	Inspections programmées (1)	Inspections programmées réalisées (2)	Taux de réalisation de la programmation (=2/1)	Total des inspections réalisées (3)	*Taux global de réalisation (=3/1)*
PSPC	57 144	58 900	*103%*	59 082	*103%*
SSA	45 853	43 704	*95%*	58 539	*128%*
SPA	24 626	23 471	*95%*	33 283	*135%*
PV (hors PV8)*	10 478	12 065	*115%*	14 322	*137%*
TOTAL	**138 101**	**138 140**	***100%***	**165 226**	***120%***

** PV8 : Surveillance des organismes réglementés et émergents (12 735 inspections en 2017)*
Sources : Données issues de RESYTAL et SIGAL consolidées au 03/04/2018

Le tableau général de suivi des inspections de 2017 fait état d'une mise en œuvre de 100 % des inspections programmées, ce qui atteste de l'attachement des services à respecter les instructions nationales. Ce tableau révèle également que le nombre total d'inspections réalisées (inspections programmées + inspections liées aux TIAC, plaintes, signalements, re-contrôles, etc.) correspond à 120 % des inspections initialement programmées. Ces ratios s'avèrent conformes à l'attendu.

→ La distinction entre les inspections programmables et les autres types de contrôles, réaffirmée à travers les tableaux de valorisation issus du système d'information, permet une analyse plus fine des résultats tout en prenant mieux en compte l'activité des services.

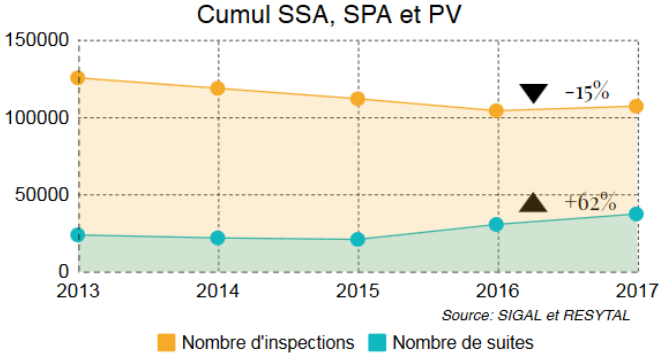
L'étude des bilans des contrats régionaux d'objectifs et de performance 2017 permet ainsi de considérer un niveau attendu de réalisation globale des activités d'inspection de l'ordre d'environ 120 % de la programmation initiale.

Le nombre d'inspections programmées s'est stabilisé en 2017 (à 138 000 inspections) alors qu'il affichait une baisse continue depuis 2013 (- 22 000 inspections). En sécurité sanitaire des aliments, domaine qui avait subi la baisse la plus sensible sur cette même période, la programmation des inspections est même en nette hausse (+ 3 000).

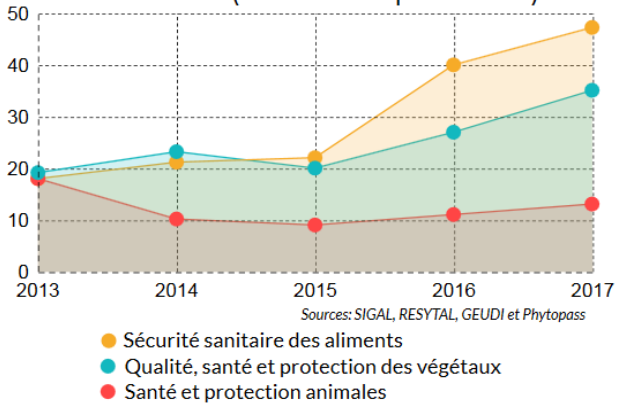
S'agissant de la réalisation des inspections, l'année 2017 marque par ailleurs une inversion de la tendance à la baisse constatée ces dernières années avec une légère hausse en 2017 (+3 % par rapport à 2016) qui fait suite à une baisse moyenne d'environ 6 % par an sur la période 2013-2016. Ce constat s'expliquerait en partie par la hausse des effectifs dans le domaine (+2 % par rapport à 2016) et par l'appropriation du système d'information RESYTAL.

L'augmentation globale du nombre d'inspections réalisées est d'autant plus satisfaisante qu'elle s'accompagne d'une hausse de 62 % de suites mises en œuvre depuis 2013, concentrée sur les deux dernières années.

Évolution du nombre d'inspections (toutes) et des suites
Cumul SSA, SPA et PV



Taux de suites par domaine d'activité (toutes inspections)



B/ La politique de suites

La hausse très nette du nombre de suites mises en œuvre constatée en 2016 est confirmée en 2017. Celle-ci résulte d'une application rigoureuse de la politique de suites par les services, grâce notamment à la révision des instructions techniques et à la praticité du nouveau système d'information, et non à une dégradation sensible du niveau sanitaire des établissements inspectés.

Cette hausse masque toutefois une forte disparité selon les domaines techniques : le taux de suites (rapporté au nombre total d'inspections réalisées dans le domaine d'activité) suit une progression nette à partir de 2015 dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments (+ 25 points) et de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux (+ 15 points), alors qu'il progresse peu sur cette même période en santé et protection animales (+ 4 points, soit 13 % en 2017). Ce constat propre à la santé et protection animales peut s'expliquer par le poids des contrôles liés à la conditionnalité des aides (pour laquelle des sanctions de nature financière sont encourrues) et par le fait que ce domaine est le seul à ne pas avoir migré vers l'application Resytal, outil plus approprié pour enregistrer et tracer les suites mises en œuvre par les services.

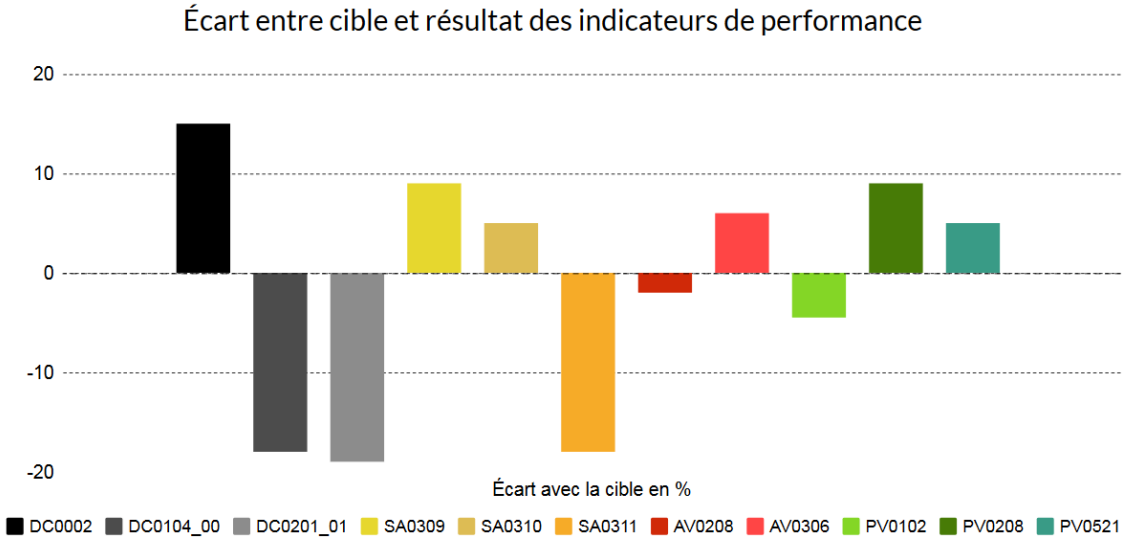
La tendance est identique s'agissant du taux de suites mises en œuvre en cas d'inspection non conformes (cf. indicateurs de performance ci-dessous).

→ Une attention va donc être portée sur l'évolution du taux de suites mises en œuvre dans le domaine de la santé et protection animales à la suite de la migration sur Resytal qui va intervenir au cours du second semestre 2018.

C/ Les indicateurs de performance

→ Les résultats des indicateurs sont disponibles en annexe

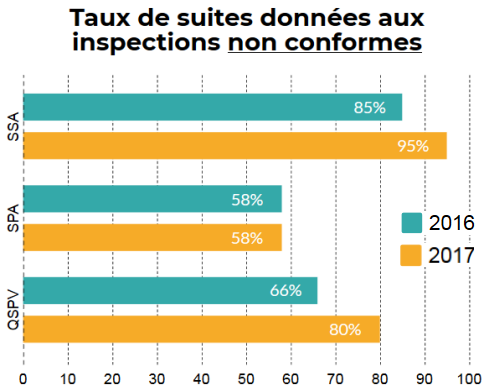
En 2017, les cibles nationales ont été dépassées pour 6 indicateurs de performance, quasiment atteintes pour 2 autres indicateurs (résultat atteignant entre 95 et 100 % de la cible) et significativement non atteintes pour les 3 derniers. Ces résultats contrastés sont semblables à ceux obtenus les années précédentes.



INDICATEURS de performance

DC0002 - Taux de réalisation des exercices de gestion d'épizootie majeure
DC0104_00 - Taux de re-contrôles suite à mise en demeure
DC0201_01- Taux d'agents formés au droit pénal appliqué
SA0309 - Taux de suites adaptées aux inspections non conformes dans les établissements SSA agréés (hors abattoirs)
SA0310 - Taux de suites adaptées aux inspections non conformes en abattoirs
SA0311 - Taux de respect de la programmation conformément aux instructions nationales SSA
AV0208 - Taux de suites données aux inspections non conformes en SPA
AV0306 - Taux de levée des APMS dans les délais préconisés
PV0102 - Taux de réalisation du plan de contrôle des produits phytopharmaceutiques
PV0208 - Taux de non conformité majeure des produits phytopharmaceutiques contrôlés
PV0521 - Taux de suites données aux inspections non conformes en qualité, santé et protection des végétaux

L'étude des indicateurs spécifiques à la mise en œuvre des suites confirme l'analyse développée précédemment. En effet, le taux de suites mises en œuvre en cas d'inspections non conformes est très satisfaisant dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments (95 % en 2017). Il suit une évolution très favorable dans le domaine de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux (+ 14 points entre 2016 et 2017). Ce taux est en revanche plus faible en santé et protection animales (58 %), sans évolution significative entre 2016 et 2017. Le suivi des suites dans ce domaine est renforcé à partir



de 2018 avec la création d'un indicateur portant spécifiquement sur le taux de suites mises en œuvre en protection animale (y compris en abattoir). Un indicateur du même type sur les autres activités du domaine est par ailleurs conservé.

A contrario, le résultat de l'indicateur relatif au taux de re-contrôle suite aux inspections ayant donné lieu à mise en demeure (DC0104_00) est faible par rapport à l'attendu (72 % alors que la cible était fixée à 90 %). Cependant, l'hypothèse d'un défaut de prise en compte informatique des re-contrôles à l'occasion du passage à Resytal, en cours d'étude, pourrait expliquer en partie cette baisse.

S'agissant de l'indicateur relatif au taux d'agents habilités formés au droit pénal appliqué (DC0201_01), le résultat de 2017 est non satisfaisant (61 % alors que la cible était fixé à 80 %). Son évolution est même défavorable par rapport à 2016 (- 9 %). L'amélioration du résultat de cet indicateur passera par l'adaptation des modules de formation au public concerné, la délocalisation des formations dans les abattoirs et antennes, la formation des formateurs, le recours à des formations à distance, etc.

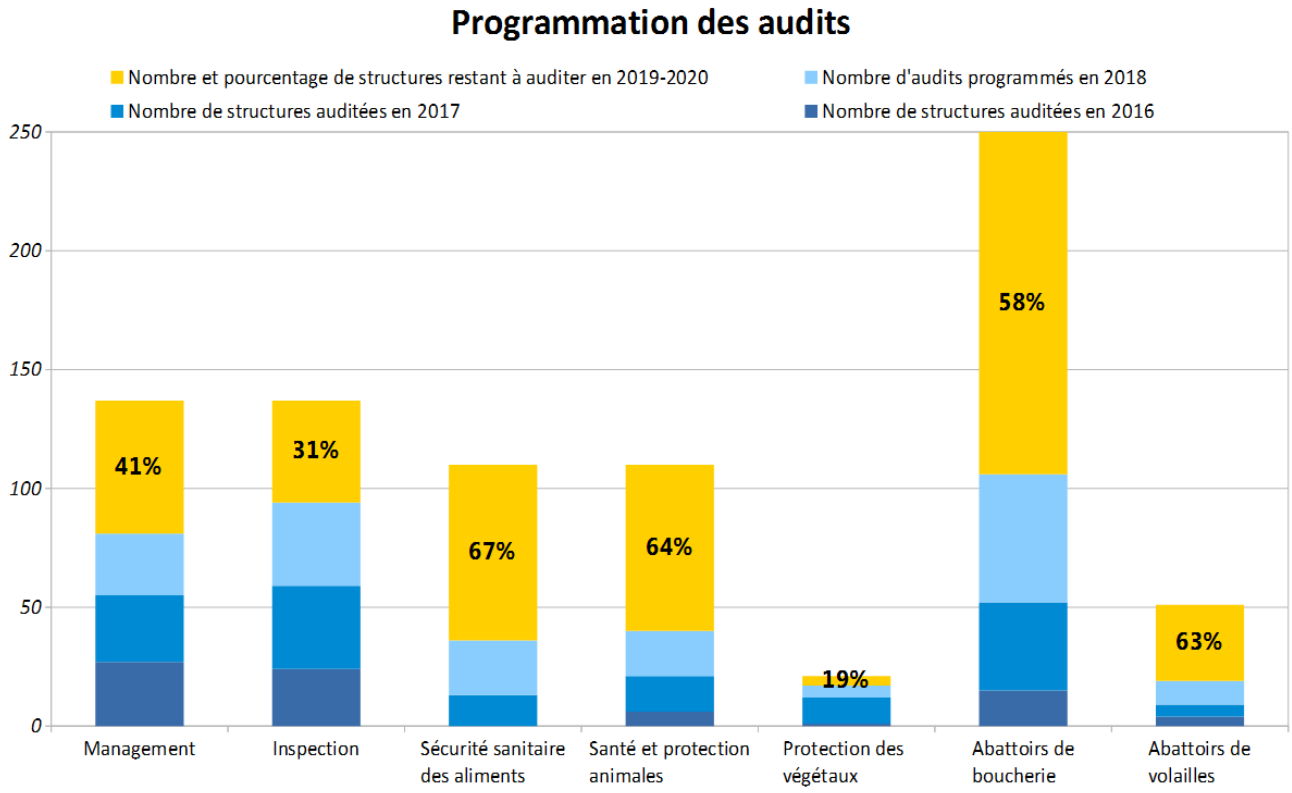
Il est à noter que l'indicateur relatif au taux de programmation des inspections conformément aux instructions nationales dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments (SA0311) a perdu de sa pertinence à la suite de l'évolution intervenue courant 2017 : désormais, les services n'ont en effet plus l'obligation de créer dans l'application informatique des inspections prévisionnelles pour la campagne de contrôle. Cet indicateur n'est pas reconduit pour 2018.

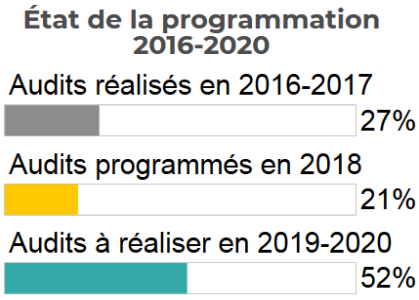
→ La mise en œuvre des suites en cas d'inspections non conformes dans le domaine de la santé et protection animales doit pouvoir être améliorée. Pour y aider, un suivi renforcé est disponible à travers les tableaux de bord et des indicateurs de performance, avec notamment la création en 2018 d'un indicateur spécifique à la protection animale.

→ Une attention particulière doit être portée sur la formation au droit pénal des agents habilités, considérant notamment l'offre de formation.

D/ Le management par la qualité

La mise en œuvre des audits internes constitue un outil essentiel de la démarche d'amélioration continue portée par le management par la qualité et une exigence européenne. Leur planification s'inscrit dans un cycle de 5 ans (2016-2020) : l'objectif est de réaliser, au cours de cette période, des audits de processus et techniques dans chaque structure. Le bilan national de la mise en œuvre des audits internes se décline comme suit.





La réalisation des audits internes a pris un retard significatif au regard de l'échéance fixée à la fin 2020 (27 % des audits réalisés fin 2017). Or, la programmation faite pour 2018 ne permet de réduire ce retard que modérément (48 % des audits de la période 2016-2020 seraient réalisés d'ici la fin 2018).

Ce constat est particulièrement sensible pour les audits techniques en abattoirs de boucherie, en sécurité sanitaire des aliments et en santé et protection animales.

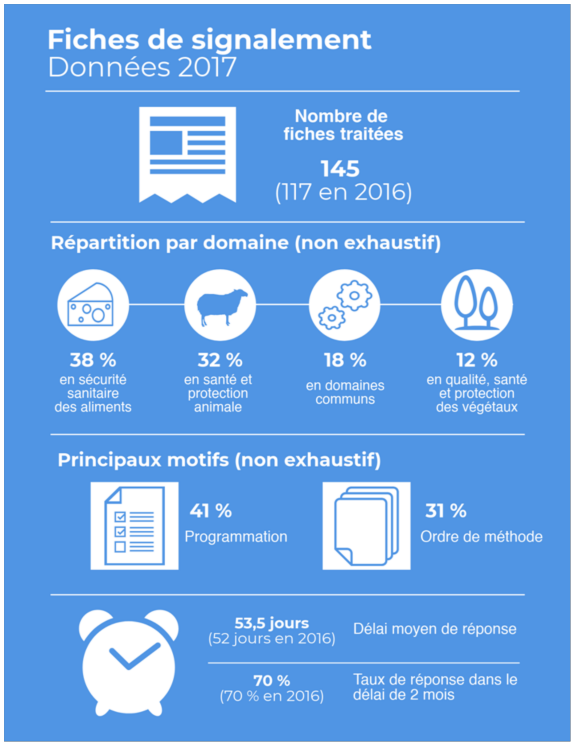
→ Un point de vigilance doit être porté par les directeurs sur le respect de la programmation 2018 des audits internes et sur l'établissement d'une programmation pour 2019 et 2020 permettant d'atteindre l'objectif fixé initialement.

→ La DGAL (BMQCC) prévoit de développer une analyse de risque nationale, avec l'appui des bureaux métier, en vue d'appuyer la programmation régionale.

L'année 2017 a par ailleurs été marquée par une croissance du nombre de fiches de signalement à traiter par rapport à 2016 (+ 24 %). Ce constat est notamment dû à l'augmentation du nombre de fiches portant sur des demandes d'ajustement de la programmation des inspections. Les diverses crises sanitaires (la contamination des œufs par le fipronil, l'influenza aviaire, etc.) sont le plus fréquemment à l'origine de ces demandes.

Ainsi, plus de 80 % des fiches relèvent des domaines techniques et les ¾ d'entre elles portent sur des problématiques liées aux ordres de méthode (notamment des difficultés d'interprétation ou de mise en œuvre) et à la programmation (en particulier des demandes d'ajustement).

Le délai moyen de réponse a connu une légère augmentation en 2017, passant de 52 à 53,5 jours. Il demeure cependant en deçà de l'objectif de 60 jours. Le taux de réponse dans ce délai se stabilise à 70 %.



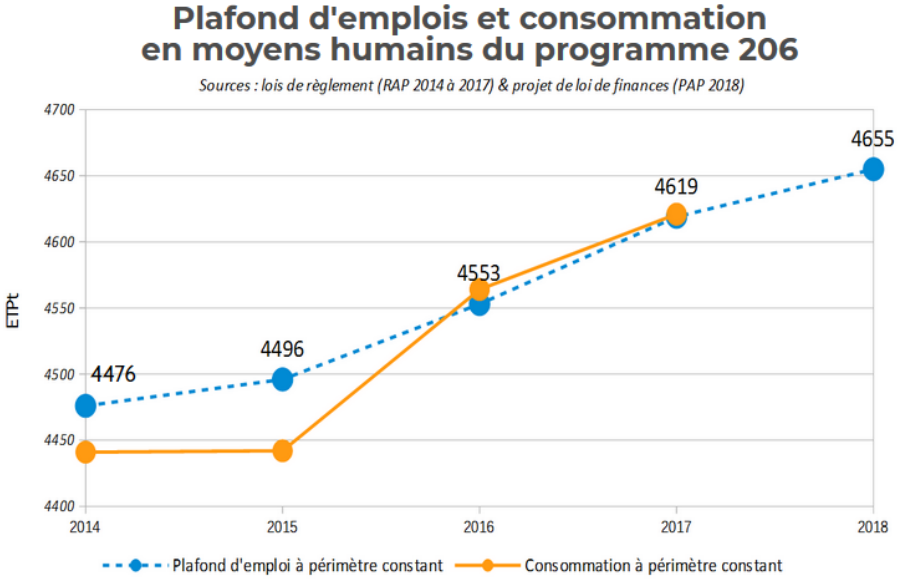
III/ Moyens humains et budgétaires

A/ Les effectifs

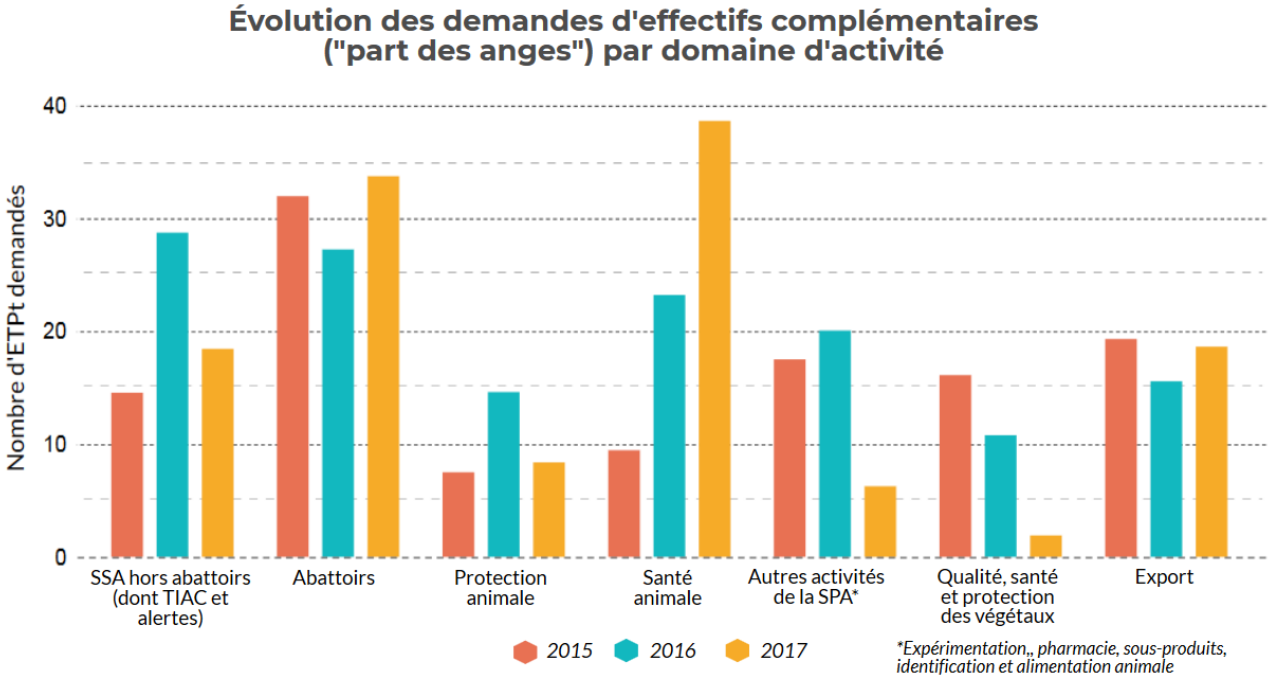
→ La répartition nationale des effectifs est présentée dans le plan d'activité en annexe

Le plafond d'emplois du programme 206 connaît depuis juillet 2015 une évolution favorable, avec trois hausses successives de 60 ETP par an. Il s'établit à 4619 ETPt en 2017.

La consommation des moyens alloués est globalement très satisfaisante. Ce constat témoigne, d'une part, de la capacité des services à gérer au plus juste les moyens dont ils disposent, et d'autre part, de la qualité des outils de gestion et de suivi des moyens humains.



Les demandes d'effectifs supplémentaires formulées par les services dans le cadre des entretiens de dialogue de gestion (« part des anges » sollicitée) évoluent différemment selon les domaines techniques :



Au-delà de la crise IAHP, gérée notamment grâce à une solidarité entre services qui est à saluer, la forte augmentation des demandes dans le domaine de la santé animale est principalement liée au renforcement de la prophylaxie et de la surveillance de la tuberculose. Les demandes d'effectifs pour l'activité export (tous domaines), qui sont constantes sur la période 2015-2017, semblent révéler une insuffisance chronique des moyens mobilisables au titre de laquelle une analyse plus poussée va être menée. L'importance des demandes d'effectifs supplémentaires pour les abattoirs (environ 30 ETPt) doit être relativisée au regard des effectifs totaux concernés (environ 1 500 ETPt).

→ Une analyse complète des activités « export » va être menée au niveau national au cours du second semestre 2018 en vue de mieux identifier les activités et les moyens mobilisés.

B/ Les moyens budgétaires

→ Une synthèse budgétaire 2017 est présentée en annexe

L'année budgétaire 2017 constitue une deuxième année consécutive de fort accroissement des délégations spécifiques de crédits pour la gestion des dangers sanitaires. Ces dernières sont passées de 24 M € en 2015, à près de 42 M € en 2016, pour atteindre environ 82 M € en 2017 (en CP). Ce contexte a conduit à une ouverture de crédits par décrets d'avance et de virement correspondant à 53 % des crédits ouverts par la loi de finances initiale.

Plus de 80 % de ces délégations spécifiques se concentrent sur l'action 2 portant sur la lutte contre les maladies animales (plus de 67 M € en CP). Cette hausse conséquente (+ 102 % par rapport à 2016) s'explique notamment par la forte augmentation des coûts de gestion et d'indemnisation des foyers d'influenza aviaire hautement pathogène.

L'augmentation sensible des délégations spécifiques imputées sur l'action 3 (passant de 6 M € en 2016 à plus de 10 M € en 2017) est essentiellement liée à l'accroissement des coûts de gestion des foyers de salmonelles en élevage.

Quant aux délégations spécifiques sur l'action 8 (1,5 M €), elles correspondent à la gestion des projets alimentaires territoriaux par appels à projets.

Annexe :

Bilan détaillé du suivi des inspections 2017

Secteur	Domaine technique	Programmation			Programmation + hors programmation	
		Inspections programmées (1)	Inspections programmées réalisées (2)	Taux de réalisation de la programmation (=2/1)	Total des inspections réalisées (3)	Taux global de réalisation (=3/1)
PSPC	***SOUS TOTAL PSPC***	57144	58900	*103%*	59082	*103%*
SSA	Surveillance régulière nationale (SRN)	13557	12019	*89%*	17333	*128%*
	Surveillance ponctuelle nationale (SPN)	32296	31685	*98%*	41095	*127%*
	Surveillance locale	-	-	-	111	-
	SOUS TOTAL SSA	45853	43704	*95%*	58539	*128%*
SPA	SPA1 Alimentation animale / SPA2 Pharmacie vétérinaire / SPA7 Sous-produits animaux	1505	1389	*92%*	1954	*130%*
	SPA3 et 4 Protection animale des animaux de rente et de compagnie (hors transport et plainte chez les non professionnels) / SPA 5 expérimentation animale	8561	9050	*106%*	11500	*134%*
	SPA6 Action sanitaire en élevage et biosécurité / SPA11 Reproduction	11990	10433	*87%*	14296	*119%*
	SPA9 Identification	2570	2599	*101%*	2749	*107%*
	Autres domaines sans programmation - SPA3 et 4 transport et plainte chez les non professionnels / SPA10 Centre de rassemblement	-	-	-	2784	-
	SOUS TOTAL SPA	24626	23471	*95%*	33283	*135%*
PV (hors PV8)*	E2 Conformité bois	463	730	*158%*	747	*161%*
	PV1 Passeport phytosanitaire européen	2563	4028	*157%*	4225	*165%*
	PV4 Intrants (produits phytopharmaceutiques)	6927	6834	*99%*	7910	*114%*
	PV6 Paquet hygiène domaine végétal	525	473	*90%*	537	*102%*
	Autres domaines sans programmation – E2 export (autre que conformité bois) / I2 Import	-	-	-	903	-
	SOUS TOTAL PV *(hors PV8)*	10478	12065	*115%*	14322	*137%*
TOTAL		**138 101**	**138 140**	***100%***	**165 226**	***120%***

* PV8 = Surveillance des organismes réglementés et émergents (12 735 inspections PV8 en 2017)

Sources : Données 2017 issues de RESYTAL et SIGAL consolidées au 03/04/2018

Bilan national des indicateurs de performance 2017 du BOP 206

Domaine « domaine commun du P206 »		Résultat 2016	2017	
Code	*Libellé*		*Cible*	*Résultat*
DC0002	Taux de réalisation d'exercice de gestion d'épizootie majeure	81%	*100%*	*>100 %*
DC0104_00	Taux de re-contrôle suite à inspection avec mise en demeure	67%	*90%*	*72%*
DC0201_01	Taux d'agents formés au droit pénal appliqué	70%	*80%*	*61%*

Domaine « Sécurité sanitaire des aliments » (SSA)		Résultat 2016	2017	
Code	*Libellé*		*Cible*	*Résultat*
SA0309	Taux de suites adaptées aux inspections non conformes dans les établissements agréés (hors abattoirs)	85%	*85%*	*94%*
SA0310	Taux de suites adaptées aux inspections non conformes dans les établissements d'abattage	69%	*85%*	*90%*
SA0311	Taux de programmation des inspections conformément aux instructions nationales SSA	-	*95%*	*77%*

Domaine « Santé et protection animales » (SPA)		Résultat 2016	2017	
Code	*Libellé*		*Cible*	*Résultat*
AV0208	Taux de suites données aux inspections non conformes en SPA	59%	*60%*	*58%*
AV0306	Taux de levée des APMS dans les délais préconisés	82%	*80%*	*86%*

Domaine « Qualité, santé et protection des végétaux » (QSPV)		Résultat 2016	2017	
Code	*Libellé*		*Cible*	*Résultat*
PV0102	Taux de réalisation du plan de contrôle des produits phytopharmaceutiques et autres contaminants	100%	*99,5%*	*95%*
PV0208	Taux de non conformité lors des contrôles de produits phytopharmaceutiques et autres contaminants	42%	*50%*	*41%*

Données 2017 consolidées au 04/06/2018
(issues des applications RESYTAL et SIGAL)

Atteinte de la cible
(y compris écart < 5% de la cible)

Non atteinte significative de la cible
(écart > 10% de la cible)

Répartition des effectifs du programme 206 (plan d'activité national, en ETPt)

Domaine	*Activité*		Dotation théorique (1)	Contrat 2017 (2)	Bilan 2017 (3)	*Delta (bilan – contrat)*
Gestion générale et coordination	A1	Pilotage	282,5	247,6	246,7	*-0,9*
	A2	Coordination et actions transversales	366,9	283,7	279,6	*-4,2*
	A3	Mesures incitatives	50,0	50,9	52,7	*1,8*
	A4	Fonctions support	276,6	305,6	303,1	*-2,5*
Sécurité sanitaire des aliments	B1	SSA hors abattoir	474,7	527,0	504,7	*-22,3*
	B2	Abattoirs de boucherie et gros gibier	1 264,0	1 256,8	1 237,4	*-19,5*
	B3	Abattoirs de volailles et petit gibier	227,8	202,4	192,4	*-10,0*
	B4	Gestion des alertes alimentation humaine et animale (dont TIAC)	52,2	54,9	56,5	*1,6*
Santé et protection animales	C1	Protection animale	176,5	189,2	188,0	*-1,2*
	C2	Santé animale	221,0	251,5	252,4	*0,8*
	C3	Pharmacie, alimentation animale et sous-produits animaux	41,0	44,4	41,0	*-3,5*
	C4	Animation des réseaux et gestion des délégations SPA	53,0	58,7	54,0	*-4,6*
	C5	Gestion des foyers et alertes SPA	64,0	81,2	79,6	*-1,6*
Protection des végétaux	D1	Inspection et surveillance santé des végétaux (PV)	78,4	69,1	70,9	*1,8*
	D2	Inspection santé publique/environnement PV	116,7	106,4	107,5	*1,1*
	D3	Gestion des délégations PV	4,0	7,3	7,3	*0,0*
	D4	Gestion des foyers et alertes Santé des Végétaux	24,5	29,5	28,4	*-1,0*
Import	E1	Contrôles à l'importation	85,5	94,1	95,0	*0,9*
Export et échanges	F1	Contrôle et certification domaine végétal	51,6	54,6	54,8	*0,3*
	F2	Certification domaine vétérinaire	163,5	184,9	185,7	*0,8*
Environnement	G1	Activités environnement	271,3	263,0	258,9	*-4,0*
Local	H1	Programmation locale	34,1	19,9	16,2	*-3,7*
Expertise	I1	Réseau Expertise	57,8	55,7	54,7	*-1,0*
Autres activités	J1	Autres BOP et activités	0,0	95,0	97,0	*2,0*
	J2	Atypiques et surnombres validés (hors réseau experts)	69,3	66,7	61,5	*-5,1*
Complément de dotation (pré-cadrage + cadrage)			88,1	-	-	-
TOTAL GENERAL			**4 603,8**	**4 602,0**	**4 526,1**	***-75,9***

(1) : Dotations attribuées lors du cadrage notifié en décembre 2016. (2) : Contrats notifiés en février 2017
(3) : Données issues de la GAO sur la base des effectifs redressés (consommation réelle hors moyens d'ajustement– PLR 2017)

Le plan d'activité est construit sur la base des moyens permanents (soit hors moyens d'ajustement en article 61).

Budget 2017 : programmation actualisée et exécution – BOP déconcentrés (en euros)

		Programmation actualisée		Délégations spécifiques et % d'évolution par rapport à 2016		Exécution		*Ecart Exécution – Programmation*	
Action budgétaire		AE	CP	AE	CP	AE	CP	*AE*	*CP*
Action 1	Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale	20 813 940	20 485 157	3 289 941	2 362 132	22 916 842	21 146 581	*-1 187 039*	*-1 700 708*
				+ 48,7 %	*+ 6,7 %*			*-5,7%*	*-8,3%*
Action 2	Lutte contre les maladies animales et protection des animaux	67 007 185	65 946 603	69 508 466	67 340 466	141 997 535	139 717 557	*5 481 884*	*6 430 488*
				+ 108,4 %	*+ 101,9 %*			*8,2%*	*9,8%*
Action 3	Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires	9 420 853	9 163 326	10 665 015	10 665 015	19 895 043	18 524 631	*-190 825*	*-1 303 710*
				+ 74,5 %	*+ 74,5 %*			*-2,0%*	*-14,2%*
Action 4	Actions transversales	1 004 975	982 481	0	0	1 375 771	1 403 747	*370 796*	*421 266*
								36,9%	*42,9%*
Action 6	Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	940 947	941 317	0	0	1 354 510	1 323 510	*413 563*	*382 193*
								44,0%	*40,6%*
Action 8	Qualité de l'alimentation et offre alimentaire	2 504 726	2 506 866	1 499 451	1 499 451	3 948 352	3 506 535	*-55 825*	*-499 782*
				Pas de délégations spécifiques en 2016				*-2,2%*	*-19,9%*
TOTAL		**101 692 626**	**100 025 750**	**84 962 873**	**81 867 064**	**191 488 053**	**185 622 561**	***4 832 554***	***3 729 747***
								4,8%	***3,7%***